

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de protection linéaire en enrochement
des berges de la rivière aux Outardes sur le territoire de la
Municipalité de paroisse de Ragueneau
par la Municipalité de paroisse de Ragueneau et
le ministère des Transports**

Dossier 3211-02-235

Le 12 novembre 2007

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes sur le territoire de la Municipalité de paroisse de Ragueneau par la Municipalité de paroisse de Ragueneau et le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-07-07	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2005-07-14	Délivrance de la directive
2006-04-21	Réception de l'étude d'impact
2006-04-26 au 2006-05-19	Consultation auprès des ministères et organismes
2006-07-27	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-12-01	Réception de l'addenda n° 1, réponses aux questions et commentaires
2007-01-22 au 2007-05-10	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-07-10	Transmission du document de questions et commentaires complémentaires à l'initiateur de projet
2007-09-07	Réception de l'addenda n° 2, réponses aux questions et commentaires
2007-11-07	Fin de la consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

La problématique de l'érosion des berges sur la Côte-Nord et, plus spécifiquement, celle de la rivière aux Outardes à Ragueneau, est connue depuis plusieurs décennies. Le projet à l'étude vise à implanter un programme de protection des berges dont les objectifs sont essentiellement d'arrêter l'érosion aux endroits où les infrastructures routières, les résidences ainsi que les autres types de bâtiments sont menacés à court, moyen et long termes (horizon de 0-15 ans). Le projet de construction d'une protection linéaire en enrochement a été scindé en 22 sections distinctes totalisant une longueur de 8,9 km sur les quelque 23,3 km de berges d'une extrémité à l'autre de la municipalité de paroisse de Ragueneau. On compte en effet, 4,8 km de berges déjà enrochées et 9,6 km qui sont laissées à l'état naturel (dont 8 km de berges rocheuses). L'empiètement global des ouvrages sur la rive en haut de plage, c'est-à-dire en deçà du niveau des pleines mers supérieures à grande marée (PMSGM), a été estimé à 7,8 ha. Celui sur la partie de la plage sous le niveau des pleines mers supérieures à marée moyenne (PMSMM), soit la portion généralement reconnue en tant qu'habitat du poisson, sera évidemment inférieur et fonction de la dénivellation et de la pente de la plage. Les sections d'enrochement seront réalisées sous la responsabilité de deux entités juridictionnelles publiques, soit d'une part la Municipalité de paroisse de Ragueneau pour une longueur de 6 543 m et, d'autre part, le ministère des Transports pour une longueur de 2 374 m. Les travaux de construction devraient débuter en 2008 pour se terminer en 2014-2015. Le coût global du projet est estimé à 14,1 M\$ en 2006.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, du 26 avril 2006 au 7 novembre 2007, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada, région de Québec;
- Transports Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE RAGUENEAU ET MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.
Protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal, par GENIVAR, avril 2006, 247 p. et 9 annexes;
- VILLE DE RAGUENEAU ET MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.
Protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions du MDDEP, par GENIVAR, octobre 2006, 28 p.;
- VILLE DE RAGUENEAU ET MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.
Protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau – Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, par GENIVAR, décembre 2006, 55 p.;
- VILLE DE RAGUENEAU ET MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.
Protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions du MDDEP- 2^e série, par GENIVAR, septembre 2007, 16 p. et 4 annexes.

L'analyse du dossier, faite en consultation avec les ministères et organismes, démontre que l'étude d'impact, incluant les addenda qui répondent aux questions et commentaires issus des consultations, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 14 juillet 2005.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Gilles Lefebvre
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique

